

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1 Faits marquants

- **Cession des activités de vente à distance et des boutiques TEleshopping**

La société TF1 SA a cédé le 11 avril 2019 les activités de vente à distance et des boutiques de Téléshopping à M. Jérôme Dillard, son ancien directeur général, entrepreneur indépendant, spécialiste reconnu du télé-achat. Le groupe TF1 s'est engagé à poursuivre la diffusion des émissions de télé-achat sur ses antennes sur les cinq prochaines années.

- **Cession des titres AUFEMININ**

En date du 24 juin 2019, TF1 a cédé la totalité des titres aufeminin à sa filiale Unify, holding du pôle Digital (cession intragroupe).

- **Fusion absorption de la société HOLDING NEWEN STUDIOS**

En date du 15 novembre 2019, la société TF1 SA a absorbé la société Holding Newen Studios (détentrices de 13,85% des titres Newen Studios) par transmission universelle de patrimoine. A l'issue de cette opération, la société TF1 détient 100% des titres Newen Studios.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-1. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2019.

2-2. Immobilisations incorporelles

2-2-1. Droits Audiovisuels

Les droits audiovisuels comprennent :

- les parts de coproduction de fictions,
- les programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'antenne.

2-2-1-1 Parts de coproduction de fictions

Cette rubrique présente les acquisitions de parts de coproduction de fictions depuis la nouvelle réglementation intervenue en 2015, réalisées en complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes. Ces investissements permettent de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation desdits programmes.

Les versements de ces parts de coproduction sont constatés en immobilisations définitives à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où la période est ouverte pour les droits de diffusion acquis parallèlement. Les acomptes versés au titre des parts de coproduction qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours. Figurent également en immobilisations en cours le montant des œuvres littéraires préalables aux contrats de coproduction.

Les parts de coproduction sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Les parts de coproduction font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-2-1-2 Programmes télévisuels

Cette rubrique comprend les parts de coproduction de fictions résiduelles antérieures à la nouvelle réglementation, ainsi que les parts de production d'autres programmes. Les programmes télévisuels sont portés en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours à compter de la date de fin de tournage.

Les programmes sont amortis selon les mêmes règles que celles applicables aux stocks de programmes (cf paragraphe 2-5. Stocks).

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de production ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. Les programmes télévisuels non encore diffusés font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-2-2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée.

2-3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

2-4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges. Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-5. Stocks

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80 %	50 %	100 %
- 2ème diffusion	20 %	50 %	

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction),
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadre), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

2-6. Avances et acomptes

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de production de programmes télévisuels pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2-7. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances clients douteuses ou litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de l'antériorité de la créance et de la situation financière du débiteur.

2-8. Trésorerie

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2-9. Opérations en devises et écarts de conversion

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf 5-2-1).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2-10. Provisions règlementées

Cette rubrique comprend :

- les amortissements dérogatoires sur les parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage. Ces amortissements dérogatoires sont repris à la date de passage en immobilisation définitive pour les parts de coproduction et à la date de diffusion ou mise au rebut pour les programmes télévisuels.

Les amortissements dérogatoires mentionnés ci-dessus sont calculés selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1er mois	20 %
- 2ème mois	15 %
- 3ème au 9ème mois	5 %
- 10ème au 24ème mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences, acquis jusqu'au 31 décembre 2016 ou créés, qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan,

- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

2-11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'évènements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2-11-1. Indemnités de fin de carrière

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat, en dotation/reprise de provision pour risques et charges.

2-11-2. Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2-12. Publicité

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

2-13. Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

2-14. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

3 Notes sur le bilan

3-1. Immobilisations incorporelles

3-1-1. Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2019
Parts de coproduction de fictions	187,0	65,2	(1,0)	14,0	265,2
Parts de coproduction de fictions en cours	16,1	14,5		(14,0)	16,6
Programmes télévisuels	5,5	5,9	(5,0)		6,4
TOTAL	208,6	85,6	(6,0)	0,0	288,2
Amortissements	01/01/2019	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
Parts de coproduction de fictions	53,4	47,9			101,3
Programmes télévisuels	0,0	4,3	(4,3)		0,0
TOTAL	53,4	52,2	(4,3)	0,0	101,3
Provisions	01/01/2019	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
Parts de coproduction de fictions	125,3	72,1	(45,0)		152,4
Programmes télévisuels	0,0				0,0
TOTAL	125,3	72,1	(45,0)	0,0	152,4
Valeurs nettes	29,9				34,5

Les engagements relatifs aux parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels pour les années à venir se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2019	Rappel 2018
Parts de coproduction de fictions	38,1	14,1	0,0	52,2	72,9
Programmes télévisuels	0,6	0,4	0,1	1,1	2,3

Au 31 décembre 2019, le risque de non diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 5,1 millions d'euros et est couvert par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.10.

3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2019
Logiciels	25,7	0,3	(0,3)		25,7
Autres immobilisations incorporelles	1,6				1,6
Immobilisations incorporelles en cours	1,0	3,2			4,2
TOTAL	28,3	3,5	(0,3)	0,0	31,5
Amortissements	01/01/2019	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
Logiciels	19,8	2,7	(0,3)		22,2
Autres immobilisations incorporelles	1,6				1,6
TOTAL	21,4	2,7	(0,3)	0,0	23,8
Valeurs nettes	6,9				7,7

3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2019
Installations techniques et matériels	77,1	3,6	(3,9)	1,2	78,0
Autres immobilisations	97,7	15,1	(0,3)	0,9	113,4
Immobilisations en cours	4,6	2,7		(2,1)	5,2
TOTAL	179,4	21,4	(4,2)	0,0	196,6
Amortissements	01/01/2019	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
Installations techniques et matériels	69,9	2,7	(3,9)		68,7
Autres immobilisations	72,7	4,7	(0,4)		77,0
TOTAL	142,6	7,4	(4,3)		145,7
Valeurs nettes	36,8				50,8

3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Autres immobilisations financières	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 1er JANVIER 2019	1 416,7	0,0	0,0	0,2	1 416,9
Augmentations					
- Unify - augmentation de capital	262,7		120,0		382,7
- Aufeminin - rachat d'AGA	1,2				1,2
- Newen Studios - suite à absorption de Holding Newen Studios	28,1	16,2 (*)			28,1
- Prefas 26-27-28-29 - souscription au capital	0,2				0,2
- SPV - souscription au capital	1,0				1,0
- Actions propres		3,5			3,5
Diminutions					
- Aufeminin - cession intragroupe	(388,0)				(388,0)
- Holding Newen Studios	(44,6)				(28,4)
- Muzeek One - cession intragroupe	(0,1)				(0,1)
- Téléshopping - cession	(5,1)				(5,1)
- Réduction de capital par annulation d'actions rachetées		(3,5)			(3,5)
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2019	1 272,1	16,2	120,0	0,2	1 408,5
Provisions pour dépréciation					
Au 1er janvier 2019	35,2	0,0	0,0	0,0	35,2
Dotations	41,2				41,2
Reprises					0,0
Au 31 décembre 2019	76,4	0,0	0,0	0,0	76,4
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2019	1 195,7	16,2	120,0	0,2	1 332,1

(*) Mali de fusion

La dotation aux provisions pour dépréciation de 41,2 millions d'euros concerne des titres de participations de filiales détenues à 100% (cf note 2-4).

3-4. Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Achats de droits	Production interne	Total 2019	Rappel 2018
STOCK AU 1er JANVIER	108,6	2,2	110,8	144,4
- ACHATS	579,1	149,1	728,2	707,9
- Consommations au titre de la diffusion	(510,2)	(146,0)	(656,2)	(695,4)
- Droits échus/réformes/reventes	(67,9)	(2,8)	(70,7)	(46,1)
- CONSOMMATIONS TOTALES	(578,1)	(148,8)	(726,9)	(741,5)
STOCK AU 31 DECEMBRE	109,7	2,5	112,2	110,8
VARIATION DE STOCK	1,1	0,3	1,4	(33,6)
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Au 1er Janvier	18,8	0,0	18,8	20,8
Dotations	5,7		5,7	6,6
Reprises	(9,9)		(9,9)	(8,6)
Au 31 décembre	14,6	0,0	14,6	18,8

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2019	Rappel 2018
Programmes et droits de télédiffusion (1)	858,3	575,0	2,5	1 435,8	1 745,2
Droits de retransmissions sportives (2)	55,1	112,4		167,5	153,4
TOTAL	913,4	687,4	2,5	1 603,3	1 898,6

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 ACQUISITIONS DE DROITS pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'événements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 44,2 millions d'euros en US dollars.

3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 100,5 millions d'euros.

3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2019, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 192,7 millions d'euros contre 181,4 millions d'euros au 31 décembre 2018.

3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances fiscales (TVA, IS) et de soldes de comptes courants de filiales.

3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2019	Dotations	Reprise	31/12/2019
Avances et acomptes	0,0			0,0
Créances clients	0,1			0,1
Autres créances	0,0			0,0
TOTAL	0,1	0,0	0,0	0,1

3-5-5. Echéances des créances

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé	15,0	60,2	45,0	120,2
Actif circulant (1)	582,5	7,5		590,0
Total	597,5	67,7	45,0	710,2

(1) comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation

3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

<i>Valeurs brutes (en millions d'euros)</i>	2019	2018
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Dépôts bancaires (à vue)	9,6	6,0
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	134,0	190,2
Régies	0,2	0,2
Disponibilités	143,8	196,4
TOTAL	143,8	196,4
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1^{er} Janvier	0,0	5,8
Dotations	0,0	0,0
Reprises	0,0	(5,8)
Au 31 décembre	0,0	0,0
VALEURS NETTES	143,8	196,4

(1) Le placement effectué chez Bouygues Relais correspond à 54,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 73,0 millions d'euros au 31 décembre 2018 et le montant des comptes courants intragroupes à 80,0 millions d'euros (contre 117,2 millions d'euros en 2018).

3-7. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 (3,7 millions d'euros au 31 décembre 2018).

3-8. Capitaux propres

Le capital est divisé en 210 242 074 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2019	Affectation du résultat (AGM 2019) (1)	Augmentation	Diminution (2)	31/12/2019
Capital	42,0		0,1	(0,1)	42,0
Prime d'émission	16,8		3,4		20,2
Réserve légale	4,3				4,3
Report à nouveau	543,0	8,0			551,0
Autres réserves	774,8			(3,5)	771,3
Résultat en instance	91,7	(91,7)			0,0
Résultat de l'exercice	0,0	0,0	18,3		18,3
Sous total	1 472,6	(83,7)	21,8	(3,6)	1 407,1
Provisions réglementées	15,8		6,0	(8,7)	13,1
TOTAL	1 488,4	(83,7)	27,8	(12,3)	1 420,2
Nombre d'actions	209 928 940		728 385	(415 251)	210 242 074

(1) Dividendes payés à compter du 02/05/2019

(2) Réduction de capital par annulation d'actions propres

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2019	Dotations	Reprise	31/12/2019
Droits audiovisuels	10,0	5,1	(5,4)	9,7
Frais d'acquisition sur titres de participation	1,6	0,9	(1,3)	1,2
Logiciels et licences	4,2		(2,0)	2,2
TOTAL	15,8	6,0	(8,7)	13,1

3-9. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2019	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2019
Provisions pour litiges	9,4	1,0	(5,8)		4,6
Provisions relatives aux sociétés apparentées	50,1	27,0	(50,1)		27,0
Provisions pour indemnités de fin de carrière	25,9	6,5	(1,3)	(1,2)	29,9
Provisions pour risques et charges divers	5,0		(5,0)		0,0
Provisions écart de conversion	0,0				0,0
TOTAL	90,4	34,5	(62,2)	(1,2)	61,5

Les provisions pour litiges correspondent à des risques fiscaux, juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

La provision pour risques et charges divers constituée en 2018 correspondait à un risque de perte latente sur un engagement d'achat.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 29,9 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 35,1 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 5,2 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,9221 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,00 %
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3-10. Dettes

3-10-1. Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 870 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2019 (dont 305 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 565 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

3-10-2. Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 376,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 419,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

3-10-3. Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 129,1 millions d'euros (148,7 millions d'euros en 2018).

3-10-4. Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières divers	376,5			376,5
Dettes fournisseurs	218,3			218,3
Dettes fiscales et sociales	123,0			123,0
Dettes sur immobilisations	7,6			7,6
Dettes diverses	155,7	0,5		156,2
TOTAL	881,1	0,5	0,0	881,6

3-10-5. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

(en millions d'euros)

Actif		Passif	
Créances clients	3,5	Dettes fournisseurs	71,4
Autres créances	29,6	Dettes fiscales et sociales	56,9
		Dettes sur immobilisations	3,5
		Dettes diverses	129,1

3-11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 2,6 millions d'euros sont relatifs à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2018 s'élevait à 1,8 millions d'euros.

4 Notes sur le compte de résultat

4-1. Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 117,0 millions d'euros en 2019 (dont 19,3 millions d'euros réalisés à l'étranger) contre 1 156,3 millions d'euros en 2018 (dont 17,6 millions d'euros réalisés à l'étranger).

4-2. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 83,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 90,2 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ce poste correspond principalement aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4-3. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 578,1 millions d'euros contre 555,8 millions d'euros en 2018. Se reporter au paragraphe 3-4.

4-4. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 59,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 95,7 millions d'euros en 2018. Cette baisse est due principalement aux droits de retransmission de la Coupe du Monde de football en 2018.

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 8,7 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 0,9 millions d'euros. Le montant net s'élève donc à 7,8 millions d'euros en 2019 contre 7,5 millions d'euros en 2018.

4-5. Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 62 millions d'euros en 2019 contre 67,8 millions d'euros en 2018. Il comprend également en 2019 un montant de 4,3 millions d'euros au titre de la taxe sur la publicité diffusée contre 5,2 millions d'euros en 2018.

4-6. Salaires et traitements et charges sociales

Ce poste ne comprend aucune provision au titre de l'intéressement en 2019 contre une provision de 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

4-7. Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 46,7 millions d'euros en 2019 contre 50,2 millions d'euros en 2018.

4-8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	47,7	53,6
Intérêts nets versés ou reçus	1,9	1,5
Provisions pour dépréciation des titres (1)	(41,2)	16,9
Provisions pour dépréciation des comptes courants	0,0	5,8
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes	(26,9)	(50,1)
Ecart de change et provisions écarts de conversion	1,9	(1,7)
Net	(16,6)	26,0

(1) se reporter au paragraphe 3.3

Concernant les sociétés liées, les intérêts reçus s'élèvent à 1,9 millions d'euros en 2019 contre 1,5 millions d'euros en 2018.

4-9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Réformes/droits échus et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations incorporelles	(1,5)	(1,7)
Réformes et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations corporelles	0,0	(0,7)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	5,0	(0,3)
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	(0,1)	4,1
Divers	(4,5)	11,7
Net	(1,1)	13,1

Les dotations nettes aux provisions correspondent au 31 décembre 2019 à une reprise nette pour litiges de 2,3 millions d'euros et à une reprise nette des amortissements dérogatoires de 2,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, les dotations nettes aux provisions correspondent à une dotation nette pour litiges de 0,9 million d'euros et à une reprise nette des amortissements dérogatoires de 0,6 million d'euros.

La moins-value nette de cession d'immobilisations financières de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2019 correspond à une plus-value sur cession de titres à une société externe et une moins-value sur cession de titres à une société interne. En 2018, la plus-value nette de cession d'immobilisations financières de 4,1 millions d'euros correspondait à une plus-value sur cession de titres à une société externe.

Les charges diverses correspondent principalement à un redressement de taxes de 3,3 millions d'euros couvert par une reprise de provision du même montant, en 2018 les produits divers correspondaient principalement à des dégrèvements de taxes.

4-10. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Charge d'impôt groupe fiscal (nette des crédits d'impôt)	(44,7)	(45,3)
Charge / Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	31,2	37,6
Charge / Produit d'impôt sur exercices antérieur	(1,2)	0,7
Dotation / Reprises provision pour impôt	1,4	(1,4)
Impôt sur les sociétés	(13,3)	(8,4)
Résultat avant impôt et participation	31,6	100,1
Taux d'impôt apparent	42,09%	8,39%

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 1,3 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 58 sociétés au 31 décembre 2019.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2019.

L'écart entre le taux d'impôt théorique et le taux apparent résulte tant en 2019 qu'en 2018, des déductions liées à des produits non totalement fiscalisés (dividendes, plus-value long terme) et des retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2019 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 11,5 millions d'euros.

4-11. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futurs non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base d'un taux de 32,02 %.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées (en cours)	3,8	-
Provisions pour risques (en cours)		0,7
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion (de la période)	-	3,5

5 Autres informations

5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2019, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>				Total 2019	Rappel 2018
Engagements donnés	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans		
Contrats de location simple	26,9	99,3	45,5	171,7	88,7
Contrats de transport d'images	4,9	2,3	0,0	7,2	12,5
Garanties (1)	5,4		11,2	16,6	14,0
Engagements sur titres de participations (2)	0,0			0,0	2,8
Divers (3)	0,1			0,1	0,1
TOTAL	37,3	101,6	56,7	195,6	118,1

<i>(en millions d'euros)</i>				Total 2019	Rappel 2018
Engagements reçus	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans		
Contrats de location simple	26,9	99,3	45,5	171,7	88,7
Contrats de transport d'images	4,9	2,3	0,0	7,2	12,5
Engagements sur titres de participations (2)	0,0			0,0	2,8
Divers (3)	0,3			0,3	2,2
TOTAL	32,1	101,6	45,5	179,2	106,2

(1) Cette rubrique correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(2) Cette rubrique correspond aux engagements fermes ou optionnels de livrer ou recevoir des titres.

(3) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5-2-1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3-10-1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2019.

5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture

5-2-1. Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères,
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus,
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Périodiquement, TF1 actualise sa position nette consolidée et apprécie le risque de couverture de change. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2019, la contre-valeur du montant net global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 15 millions d'euros dont :

- 2,2 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture),
- 12,8 millions d'euros de swaps de change (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture).

5-3. Effectifs

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2019	2018
Employés	80	70
Agents de maîtrise	207	228
Cadres	854	883
Journalistes	237	234
Stagiaires	24	37
Intermittents	86	77
TOTAL	1 489	1 529

5-4. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2019 aux cadres dirigeants du groupe, soit les dix membres du comité exécutif TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 7,9 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,5 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont Gilles Pélisson, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2019 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,6 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

5-6. Rémunérations des mandataires sociaux au titre de leurs activités d'administrateurs (ex-Jetons de présence)

Le montant des rémunérations des mandataires sociaux au titre de leurs activités d'administrateurs (ex-jetons de présence) versés au cours de l'exercice 2019 s'élève à 0,3 million d'euros.

5-7. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par la société TF1 SA à ses commissaires aux comptes s'élève, au titre de l'exercice, à 0,5 million d'euros.

5-8. Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe BOUYGUES.

5-9. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
- TF1 PUBLICITE		2 400	22 551	100,00 %	3 038	3 038	30 671	-	1 643 936	14 241	
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	30 315	100,00 %	1 768	1 768	3 097	-	42 746	3 994	
- TF1 ENTERTAINMENT		3 000	2 809	100,00 %	3 049	3 049	-	-	34 243	7 318	6 000
- E-TF1		1 000	1 242	100,00%	1 000	1 000	-	-	126 950	30 388	34 000
- TF1 VIDEO		3 000	(528)	100,00%	23 100	1 611	-	-	27 998	1 958	-
- TF1 EXPANSION		269	188 871	100,00%	291 291	291 291	-	-	0	(6 640)	
- TF1 DROITS AUDIOVISUELS		15 000	2 020	100,00 %	138 431	101 033	-	-	48 503	4 123	1 290
- LA CHAINE INFO		4 500	1 383	100,00%	2 059	59	13 695	-	28 054	(26 944)	-
- OUEST INFO		40	(970)	100,00 %	2 617	17	1 258	-	255	(292)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	5 311	100,00 %	39 052	39 052	-	-	87 100	4 644	5 000
- TF1 MANAGEMENT		40	(14)	100,00 %	80	80	-	-	0	(5)	-
- PREFAS 20		40	(22)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
- UNIFY		312 697	589	100,00 %	312 697	312 697	-	-	1 571	(110 391)	-
- PREFAS 25		40	(11)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
- PREFAS 26		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PREFAS 27		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PREFAS 28		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PREFAS 29		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- TF1 DISTRIBUTION		40	80	100,00 %	40	40	3 382	-	119 513	744	-
- TF1 DS		100	0	100,00%	100	100	-	-	80 918	137	-
- NEWEN STUDIOS		27 822	(20 009)	100,00%	225 773	225 773	-	-	864	(403)	-
- SPV		1 003	0	100,00%	1 003	1 003	1	-	0	(567)	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		33 700	112 727	100,00%	213 827	213 827	76 000	-	52	44 199	-
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	92,00%	0	0	192 618	-	323 077	14 305	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
- MEDIAMETRIE (*)		14 880	23 764	10,80 %	44	44	-	-	92 713	2 626	100
- A1 INTERNATIONAL		nc	nc	50,00 %	12 809	nc	-	-	nc	nc	-
- SMR6		75	14	20,00%	15	15	5	-	78	1	-
Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)											
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)		843	(26)	2,42%	91	0	-	-	0	(422)	-
- SERIE CLUB		50	1 251	0,004 %	2	2	-	-	11 321	973	-
- APHELIE		2	104 767	0,05 %	0	0	-	-	18 988	15 067	-
TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					1 272 126	1 195 739	320 727	0	-	-	46 390

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2018

6- Evènements postérieurs à la clôture

Néant.